

Mission Idmin

POINT PRESSE

6 mars 2006

Haute Autorité de santé
2, av. du Stade de France
93218 Saint-Denis la Plaine cedex

www.has-sante.fr

**Actualités de la HAS de décembre 2005 à janvier 2006
et présentation de la mission nationale d'Information et de développement
de la médiation sur les infections nosocomiales (Idmin)**

Responsable de la communication

Karen CANDAU

Contacts presse

Arielle FONTAINE : 01 55 93 73 11

Virginie LANLO : 01 55 93 73 18

contact.presse@has-sante.fr

The logo for the Haute Autorité de Santé (HAS) features the letters 'HAS' in a light blue, sans-serif font. The 'A' is stylized with a thick, curved underline that extends to the right, creating a sense of movement and a modern, professional look.

Mission nationale d'information et de développement de la médiation sur les infections nosocomiales (Idmin)

Le ministre de la Santé et des Solidarités, M. Xavier Bertrand, a confié la mission d'information sur les infections nosocomiales à la Haute Autorité de santé.

Cette mission est créée pour renforcer le dialogue entre les usagers du système de soins et les professionnels de santé. Les intervenants se proposent d'écouter, d'informer les usagers et d'œuvrer en concertation avec les professionnels de santé et les structures adéquates. Cette mission s'inscrit dans le cadre plus général de l'information des usagers, conférée par la loi du 13 août 2004 à la Haute Autorité de santé.

La lutte contre les infections nosocomiales est une priorité en termes de santé publique. 700 000 personnes par an contractent une infection nosocomiale lors d'un séjour à l'hôpital et on estime à 4 000, le nombre de décès liés à cette infection.

Le risque infectieux varie non seulement avec la qualité des soins et l'adéquation aux programmes de prévention mis en place, mais également en fonction de paramètres liés au patient, au contexte de l'opération et au type de chirurgie effectuée.

La surveillance de ces infections existe depuis plusieurs années par le biais des Comités de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN) et elle témoigne de la dynamique d'amélioration de la qualité des soins. Elle fait partie des critères retenus par la HAS pour la certification des établissements de santé.

Aujourd'hui, pour le patient atteint d'une infection nosocomiale, il existe plusieurs structures d'information et de conciliation. Au sein de l'établissement de santé, la Commission de relation avec l'utilisateur (CRU), au niveau régional, les Commissions régionales de conciliation et d'indemnisation (CRCI) et au niveau national, l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux (ONIAM) qui informe et indemnise, notamment, les victimes d'infections nosocomiales. Toutefois, ces dispositifs ne répondent pas pleinement au besoin d'information et de médiation.

La mission Idmin se propose d'informer le public sur les mesures de prévention, les structures de lutte et de contrôle, de promouvoir la conciliation et la médiation en s'appuyant sur les structures déjà existantes et, en cas de besoin, d'organiser des médiations entre les usagers et les professionnels de santé. Le retour d'expériences de la mission sera capitalisé pour assurer le développement des bonnes pratiques de médiation au plan local.

Elle informera également, le cas échéant, les autorités sanitaires compétentes d'un risque infectieux pas encore identifié ou mal maîtrisé pouvant représenter un danger pour les usagers. Les modalités d'articulation et de retour d'information vers les directions du ministère de la santé (DHOS, DGS), les agences de sécurité sanitaire (notamment l'InVS) et les services territoriaux (DDASS, CCLIN, ...) feront l'objet de procédures établies en concertation avec ces derniers.

La mission permettra de répondre aux personnes qui à ce jour ne trouvent réponse qu'à travers une procédure contentieuse pas toujours souhaitée.

La mission Idmin ne se substitue pas aux structures déjà existantes, elle s'inscrit dans le dispositif pour aider les malades à comprendre leur histoire médicale, répondre à leurs interrogations et à se diriger dans le système de santé.

Deux outils d'information interactifs opérationnels dès aujourd'hui, 6 mars 2006

Création d'un numéro Azur ...



Du lundi au vendredi de 9h à 18h

Une équipe de professionnels de santé formée à l'écoute répond aux questions que se posent les usagers du système de soins sur les infections nosocomiales. Cette équipe est en liaison permanente avec l'ensemble des acteurs concernés (associations, établissements de santé, DDASS, CCLIN, CRCI, ONIAM, agences sanitaires, ministère, ...) permettant d'assurer, en aval du premier contact, un suivi personnalisé jusqu'à un retour d'information vers l'utilisateur.

Ce service téléphonique d'écoute, d'information et de soutien s'adresse à tous ceux qui souhaitent des informations sur les infections nosocomiales.

Ce dispositif permettra de cerner au plus près la nature et la demande des usagers et d'apporter une réponse adaptée à chaque situation. Il orientera les usagers vers les organismes spécialisés susceptibles d'apporter une réponse appropriée (CRU, CRCI...).

Les intervenants pourront répondre aussi bien aux questions d'ordre général sur la politique de prévention des infections nosocomiales en France, que sur des questions de prévention en cas d'hospitalisation ou sur des questions concernant les modalités de recours après la contraction d'une infection nosocomiale.

... Et d'un site Internet



Le site Internet www.infonosocomiale.fr donne une définition des infections nosocomiales, apporte les informations d'ordre général. Un forum, modéré par un médecin, est également mis à la disposition du public.

Dans le cadre de la diffusion des tableaux de bord, le site proposera un décryptage accompagnant la publication des premiers indicateurs.

La mission Idmin

Ses acteurs

1 président : Alain-Michel Ceretti

1 directeur : Loïc Ricour

2 médecins : Dr Yannick Martin, Dr Bruno Landi

1 assistante

Une cellule d'écoute composée de 10 professionnels de santé

Un réseau externe de quinze médecins en exercice

Son rôle

- ▶ Informer les usagers sur les infections nosocomiales, les mesures de prévention appliquées par les autorités sanitaires et leur apporter des conseils simples d'hygiène.
- ▶ Recueillir les demandes et réclamations, en assurer le suivi, expliquer, répondre aux inquiétudes des usagers, les orienter et contribuer au développement de la médiation au plan local.
- ▶ Informer, en cas de besoin, les autorités administratives et sanitaires compétentes et assurer un retour d'information vers les usagers.

Ses engagements

- ▶ Ecouter
- ▶ Soutenir
- ▶ Accompagner